

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil douze, le 12 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents: Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Daniel BOUR, Laurent BROCHET, Marcel BRUNGARD, Monique DINET, Xavier DOMON, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Arlette ECABERT, Hubert ECOFFEY, André HELLE, Jean-Claude JACOB, Bernard LIAIS, Evelyne MANTEY, Sylvie MANZONI, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Cédric PERRIN, Jean-Claude TOURNIER, Elghazi ZOUNDARI membres titulaires et Claudine SARRET, Nicolas PETERLINI, membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.

Jean LOCATELLI quitte la séance.

Étaient excusés: Mesdames et Messieurs, Denis BANDELIER, Gérard FESSELET, Claude GIRARD, Daniel KUNTZ, Jean LOCATELLI, Bernard LAVAL, Pierre OSER, Françoise PELCAT, Jean Marc PELLETIER, Bernard TENAILLON.

donné pouvoir: Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER à Nicolas PETERLINI,, Gérard FESSELET à Sylvie MANZONI, Claude GIRARD à Jean-Claude TOURNIER, Pierre OSER à André HELLE, Bernard TENAILLON à Claudine SARRET.

Assistaient à la séance : Messieurs Claude BRUCKERT, Jean-Claude BOUROUH, Guy BOURQUIN, Hervé FRACHISSE, Eric GILBERT, Jean-Louis HOTTLET, Maurice NICOUD.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
6 décembre 2012	6 décembre 2012	En exercice	
		Présents	24
		Votants	27

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Josette BESSE est désignée. Préfecture du Terr, de Belfort

2012-07-23 – Budget Eau-Décision Modificative N°3

Rapporteur: Thierry MARCJAN

Vu la délibération n°2012-03-02 A du 12 avril 2012 adoptant le budget primitif du service des eaux

2 8 DEC. 2012

Suite à une demande d'admission en non-valeur de la trésorerie, il convient de procéder à l'ajustement budgétaire suivant :

Chapitre 65

Fonctionnement: dépenses: compte 6542: + 24 000 €

Chapitre 68

Fonctionnement: dépenses: compte 6875: - 24 000 €

Afin de pouvoir rattacher des frais d'études sur les châteaux d'eau de Beaucourt et Delle aux travaux réalisés sur lesdits réservoirs, il convient de procéder aux transferts suivants:

Chapitre 041

Investissement : recettes : compte 2031: + 7 370 €

Investissement : dépenses : compte 2313: + 7 370 €

Afin de pouvoir régulariser un amortissement, il est nécessaire d'ajuster les articles suivants :

• Chapitre 042

Fonctionnement : dépenses : compte 6811 : + 177.00€

• Chapitre 040

Investissement : recettes : compte : 2817561 + 177.00€

Afin de pouvoir régulariser des rattachements, il est nécessaire d'ajuster les articles suivants :

Fonctionnement : dépenses : compte 673 + 30 197.00€

Fonctionnement : recettes : compte 774 + 30 197.00€

90053 Code INSEE

Communauté de Communes du Sud Territoire

SERVICE DES EAUX (60300)

DM n°3 2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

ajustement comptes 6542 ANV et transfert 2031 au 2

	Dépenses (1)		Recettes (1)	
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6811: Dotations aux amort, des immos incorporelles et corporelles	0,00 €	177,00€	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	177,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6542 : Créances éteintes	0,00€	24 000,00 €	0,00€	0,00€
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	24 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00€	30 197,00 €	0,00€	0,00€
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	30 197,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6875 : Dotations aux prov. pour risques et charges exceptionnels	24 000,00 €	0,00€	0,00€	0,00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions	24 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-774 : Subventions exceptionnelles	0,00€	0,00 €	0,00€	30 197,00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 197,00 €
Total FONCTIONNEMENT	24 000,00 €	54 374,00 €	0,00 €	30 197,00 €
INVESTISSEMENT				
R-2817561 : Service de distribution d'eau	0,00€	0,00 €	0,00 €	177,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	0,00 €	0,00 €	177,00 €
D-2313 : Constructions	0,00€	7 370,00 €	0,00€	0,00€
R-2031 : Frais d'études	0,00€	0,00€	0,00 €	7 370,00 €
TOTAL R 041 : Operations patrimoniales	0,00 €	7 370,00 €	0,00 €	7 370,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	7 370,00 €	0,00 €	7 547,00 €
Total Général		37 744,00 €		37 744,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide:

d'approuver la Décision Modificative n°3 du Budget Eau selon le tableau ci-dessus.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et Le Président, le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément législation en vigueur. Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 28 DEL. 2007 28 DE 28 DEC. 2012 2 8 DEC. 2012 Et publication ou notification le Le Président,

